

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/023

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	11
Date de la convocation		
24 juin 2024		
Date d'affichage		

Séance du 02 juillet 2024

L'an Deux mil vingt quatre  
Et le 02 juillet

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

**Présents :** QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), BÉGLIA Gérard, COMPÉRAT Jean-Raymond, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette.

**Absents ayant donné pouvoir :**  
CHICON Pierre donne pouvoir à PREVOST Yvette  
MAIO Max donne pouvoir à BÉGLIA Gérard  
ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

**Secrétaire de séance :** GARAULT Jean-Claude

**Objet :** Augmentation des tarifs de location et nettoyage de la salle des fêtes de Champlost

M. le Maire rappelle que la société de nettoyage « ACTIV'ENTRETIEN » qui intervenait pour le nettoyage des salles des fêtes nous a informé ne plus effectuer cette prestation sans aucun préavis, nous obligeant à faire effectuer d'autres propositions tarifaires.

Après consultations auprès de plusieurs prestataires, nous avons retenu la société « ONET » basée à Monéteau avec un net surcoût du tarif du nettoyage.

Jusqu'à présent nous le facturions 140€. Le prix demandé par ce nouveau fournisseur est de 210€.

Le prix actuel de la location de la salle est de 200€ ce qui porte le coût total pour une réservation de 340€ à 410€ (200€ + 140€ portés à 200€ + 210€).

Pour préserver l'attractivité de notre salle des fêtes, Mme Christiane Bocat-Monnet propose de ne pas répercuter la totalité de l'augmentation en ne facturant pas la TVA de la nouvelle prestation de nettoyage soit 175€ au lieu de 210€.

Au terme d'un échange riche en arguments et propositions, il est demandé de facturer :

- la location de la salle à 210 €
- le nettoyage à 210 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 POUR et 1 ABSTENTION :**

- **APPROUVE** l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes de Champlost à **210€**
- **APPROUVE** l'augmentation du tarif du nettoyage de la salle des fêtes de Champlost à **210€**
- **DIT** que les tarifs prendront effet immédiatement.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean-Louis QUÉRET



Envoyé en préfecture le 09/07/2024  
Reçu en préfecture le 09/07/2024  
Publié le 09/07/2024  
ID : 089-218900769-20240702-2024\_023-DE

